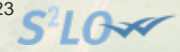




Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 017-200041689-20230403-CC2023_073-DE



Vals de Saintonge Communauté

Rapport de présentation

Budget 2023

Rappel des principaux enjeux du budget 2023

Proposer un budget 2023 permettant de maintenir l'activité des services et la poursuite des programmes et actions engagées, tout en restant attentif à la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**.

Procéder à la finalisation débutée en 2022 des **ajustements de l'organigramme des services** pour rendre la collectivité plus efficiente et réactive.

Continuer à soutenir **les partenaires locaux historiques** en charge de la gestion de services publics pour faire face à la crise économique conjoncturelle.

Conforter et accentuer la dynamique positive d'accueil des porteurs de projets, de développement économique et touristique et **favoriser l'attractivité du territoire**.

Maintenir, adapter et le cas échéant **développer** les **services publics** pour tendre vers un équilibre territorial en phase avec les besoins actuels et futurs des usagers.

Rappel des principales orientations budgétaires 2023

Limiter l'incidence de l'augmentation conjoncturelle des dépenses de fonctionnement en réajustant la stratégie à long terme

- Limiter le recours à l'emprunt pour éviter d'augmenter les charges financières de la section de fonctionnement
- Veiller à recentrer les charges à caractère général uniquement sur les besoins indispensables au fonctionnement des services
- Limiter les nouveaux projets s'ils ne sont pas finançables
- Engager une réflexion sur l'exercice des compétences communautaires afin de mettre en adéquation le niveau de service proposé avec les réels besoins des usagers

Ajuster la politique d'investissement

- Limiter le démarrage de nouveaux gros projets d'investissement en 2023
- Evaluer la pertinence de tous les nouveaux projets et la capacité financière de la collectivité à les financer

Prendre les mesures indispensables pour limiter la dégradation des ratios de gestion

- Limiter le recours à l'emprunt pour limiter la dégradation du ratio de désendettement
- Favoriser le financement des investissements par l'auto-financement (utilisation et diminution progressive de l'excédent reporté)

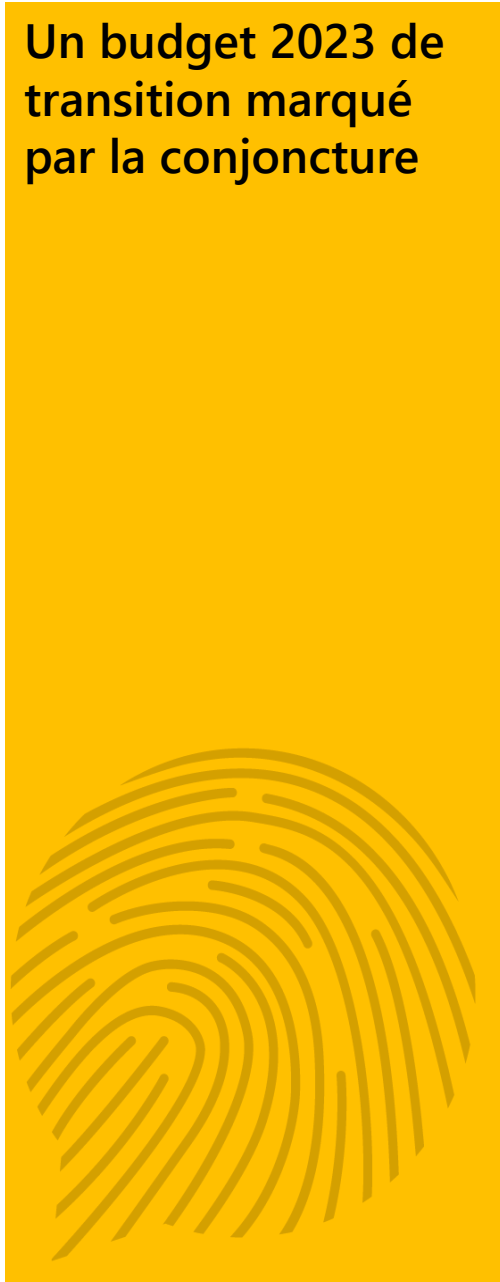
Présentation globale du budget 2023

Dépenses de fonctionnement	
Charges à Caractère Général	4 882 748 €
Réserve financement des investissements	2 327 588 €
Charges de Personnel	12 362 613 €
Atténuation de Produits	4 781 038 €
Autres Charges de Gestion Courante	9 514 065 €
Charges Financières	174 000 €
Charges Exceptionnelles	17 000 €
Dotations aux provisions	527 928 €
Dépenses imprévues	2 000 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	36 586 980 €
Virement à la section d'investissement	2 902 198 €
Opération ordre entre section	600 000 €
Total dépenses de fonctionnement	40 089 178 €

Recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	365 000 €
Produits des services	945 268 €
Impôts et Taxes	26 107 431 €
Dotations, Subventions et Participations	5 651 822 €
Autres Produits de Gestion courante	386 154 €
Produits exceptionnels	5 000 €
Recettes réelles de fonctionnement	33 460 675 €
Excédent capitalisé	6 628 503 €
Equilibre du budget	40 089 178 €

Dépenses d'investissement	
Immobilisation incorporelles	359 206 €
Subventions d'Équipement versées	0 €
Immobilisations corporelles	1 057 342 €
Immobilisations en cours	2 974 902 €
Opérations d'équipement	825 647 €
Emprunts et Dettes Assimilées	1 126 000 €
Autres immobilisations financières	35 000 €
Dépenses réelles d'investissement	6 378 098 €
Solde d'exécution reporté	949 159 €
Total dépenses d'investissement	7 327 257 €

Recettes d'investissement dont RAR 2022	
Subventions d'Équipement reçues	2 122 603 €
Emprunts et Dettes Assimilées	1 003 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	530 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Dépôts et cautionnement reçus	0 €
Autres Immobilisations Financières	5 000 €
Produits des cessions d'immobilisation	50 000 €
Recettes réelles d'investissement	3 710 603 €
Virement de la section de fonctionnement	2 902 198 €
Opération ordre entre section	600 000 €
Solde d'exécution reporté	114 456 €
Total recettes d'investissement	7 327 257 €



Un budget 2023 de transition marqué par la conjoncture

Des dépenses réelles de 43 M d'€ équivalentes au budget primitif 2022

→ 36,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (+ 11,2 %)

→ 6,4 M€ de dépenses réelles d'investissement (- 34 %)

Pas d'augmentation de la fiscalité

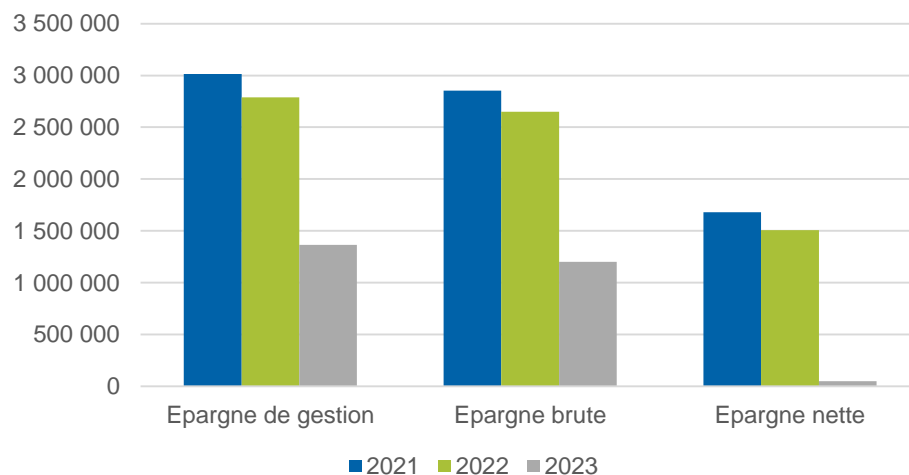
Des ratios en forte dégradation :

→ Des épargnes en forte diminution par rapport aux exercices précédents

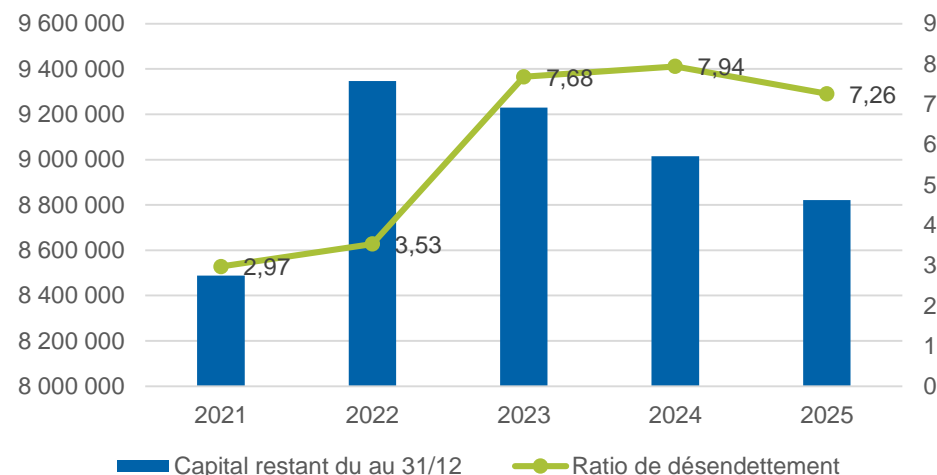
→ Une capacité de désendettement de 7,68 années fin 2023

→ Un encours de dette de 9 229 508 € au 31/12/2023 (budget principal)

Les Epargnes



Endettement

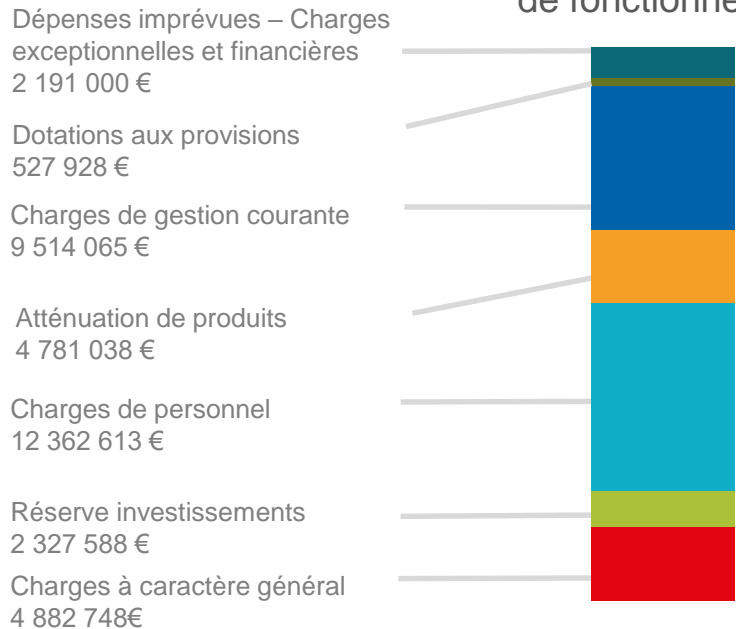


Un budget global de 43 M€ en dépenses réelles

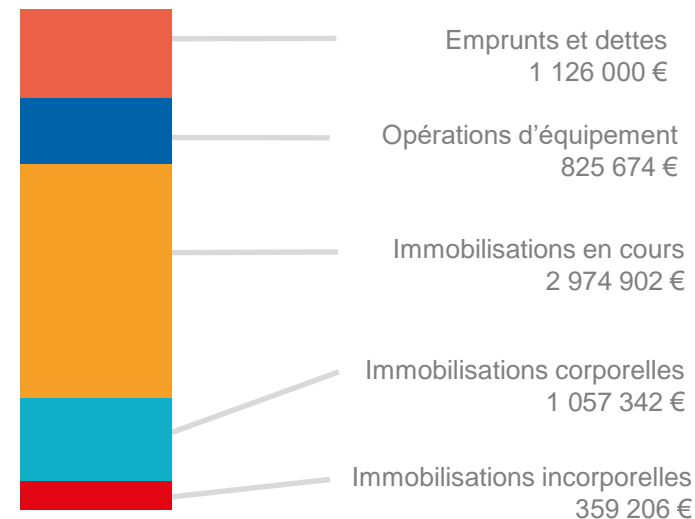
36,6 M€ en fonctionnement

6,4 M€ en investissement

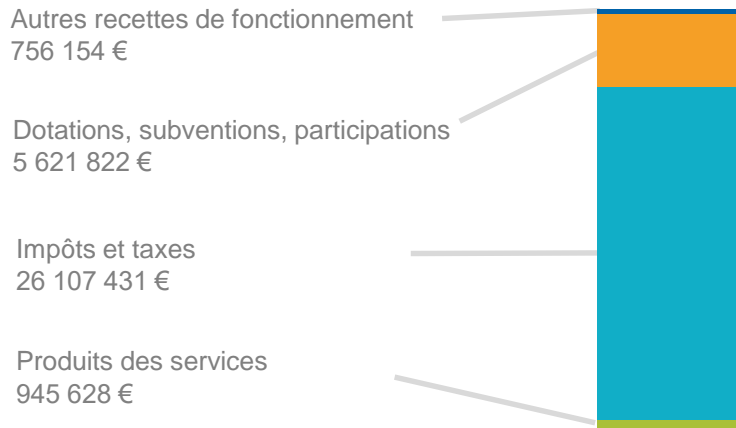
Dépenses réelles de fonctionnement



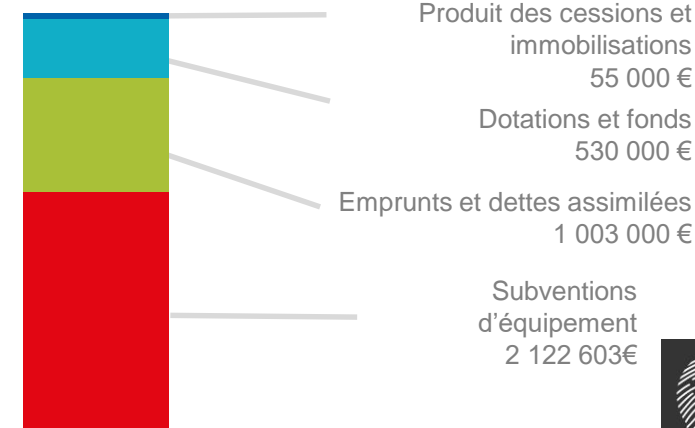
Dépenses réelles d'investissement



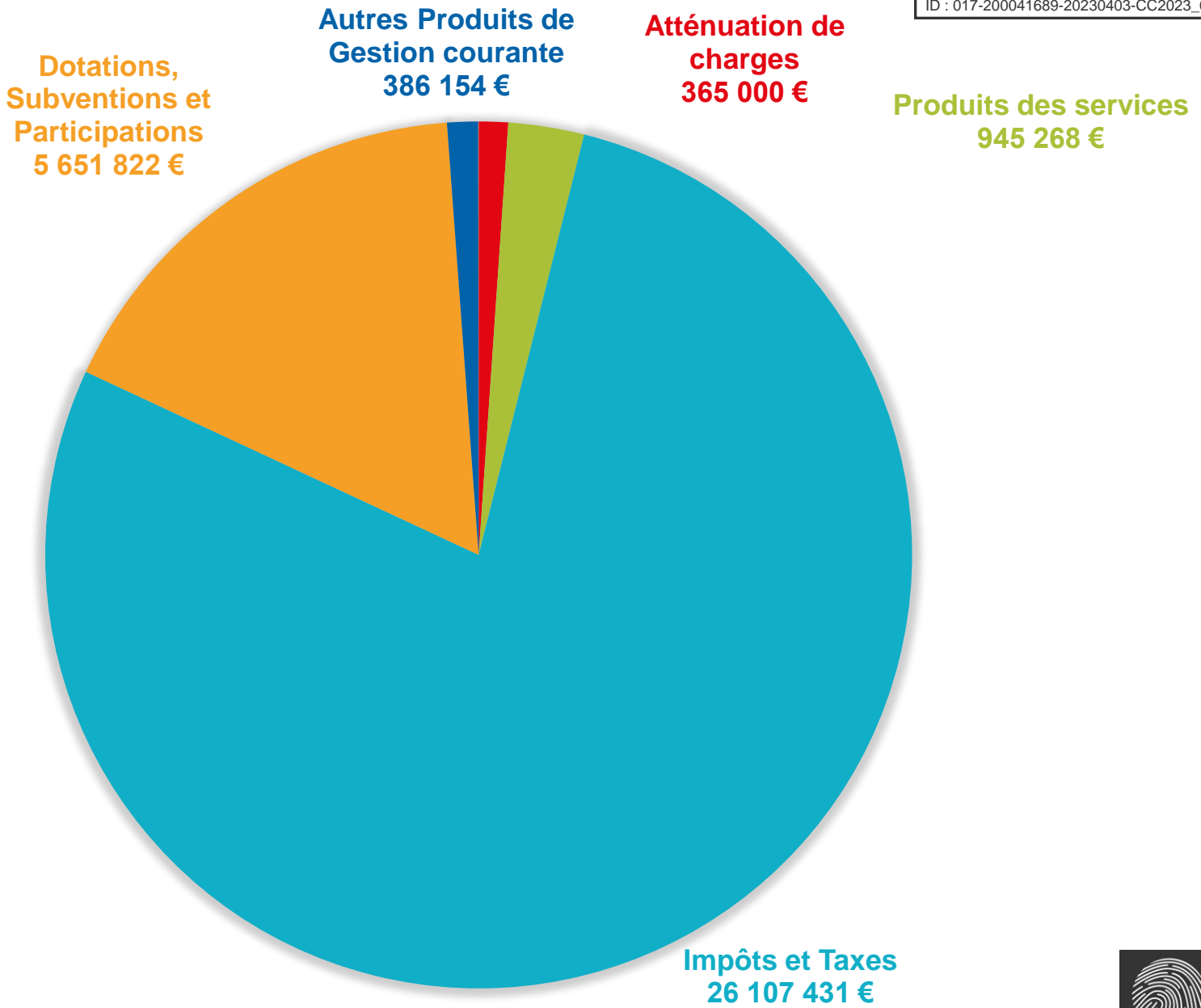
Recettes réelles de fonctionnement



Recettes réelles d'investissement



Des recettes réelles de fonctionnement de 33,3 M€ (sans reprise de l'excédent)



Montants des recettes de fonctionnement

Atténuations de charges (remboursement rémunération personnel) : 565 000 €

Produit des services : 945 000 €

- ALSH, jeunesse, vacances, camps, périscolaire : 323 000 €
- Petite enfance : 115 000 €
- Restauration scolaire : 414 000 €
- Piscines d'été : 46 000 €
- Aire d'accueil GDV : 19 000 €
- Autres (ludothèque, atelier des entrepreneurs, véhicules...) : 28 000 €

Dotations, subventions et participations : 5 652 000 €

- Autre organismes (CAF, Contrat local Santé, Accompagnement social, MSA) : 1 280 000 €
- Droit du sol, aménagement : 280 000 €
- Dotations (intercommunalité + compensation des groupements) : 1 136 000 €
- Dotations de compensation (TP, TF, CET) : 2 100 000 €
- Département, région, FCTVA, leader : 355 000 €
- Etat (autres recettes) : 501 000 €

Montants des recettes de fonctionnement

Produits exceptionnels : 5 000 €

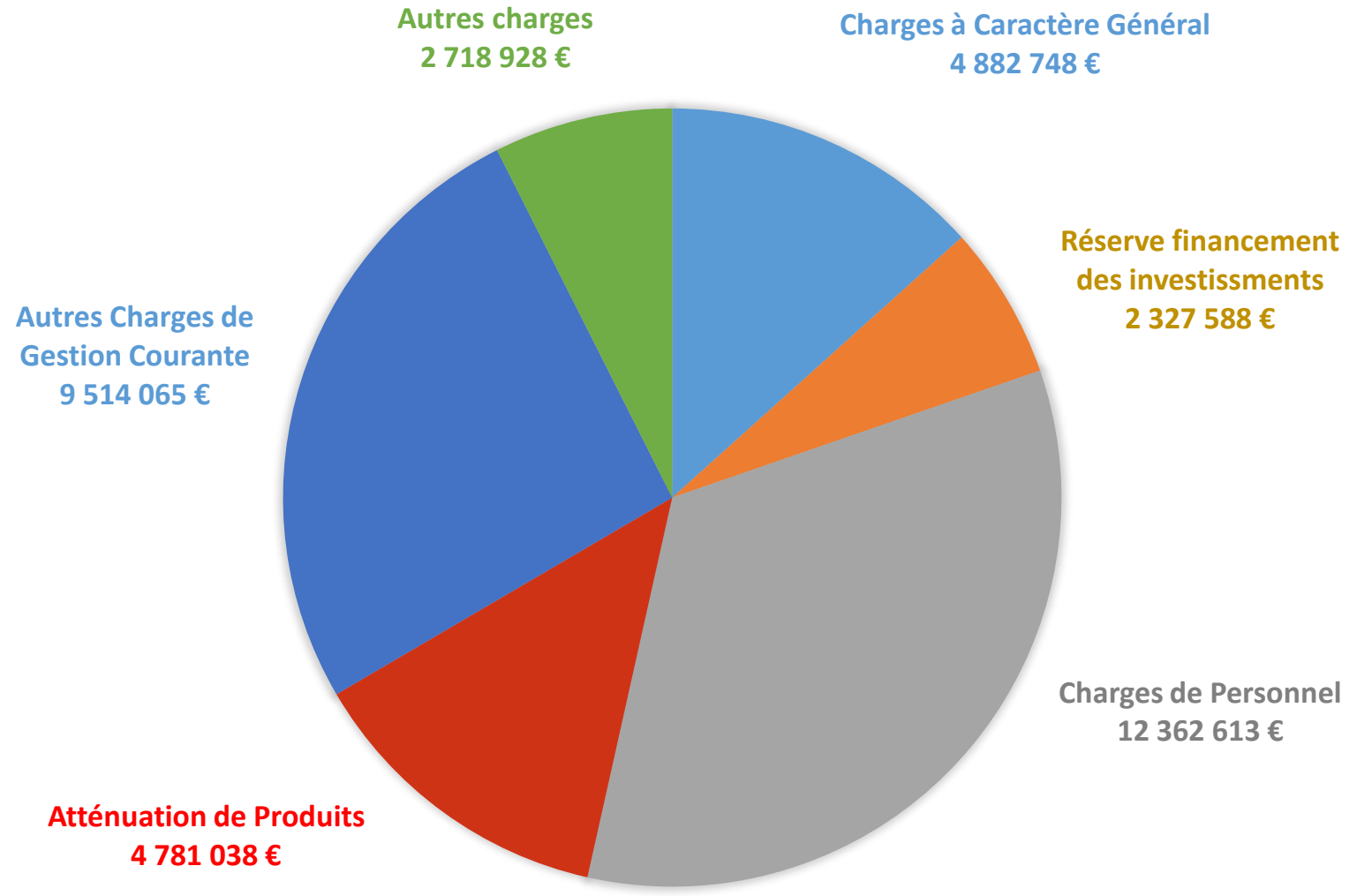

Autres produits de gestion courante : 386 000 €

- Revenu des immeubles (gendarmerie, logements, ADMR...) : 361 000 €
- Autres produits divers : 25 000 €

Impôts et taxes : 26 107 000 €

- Fiscalité directe locale : 7 234 000 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 1 738 000 €
- Taxe sur les surfaces commerciales : 644 000 €
- Imposition forfaitaire entreprises de réseau : 1 693 000 €
- Attribution de compensation : 800 000 €
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales : 714 000 €
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 4 962 000 €
- Fraction de TVA : 7 685 000 €
- Taxe GEMAPI : 477 000 €
- Taxe de séjour : 160 000 €

Des dépenses réelles de fonctionnement de 36,6 M€ (sans opérations d'ordre)



Des dépenses de personnel en hausse de 7,5 % pour faire face aux contraintes externes et répondre aux projets politiques

Les dépenses de personnel progressent de 7,5 % pour atteindre une masse salariale de 12 502 613 €.

Cette évolution répond à :

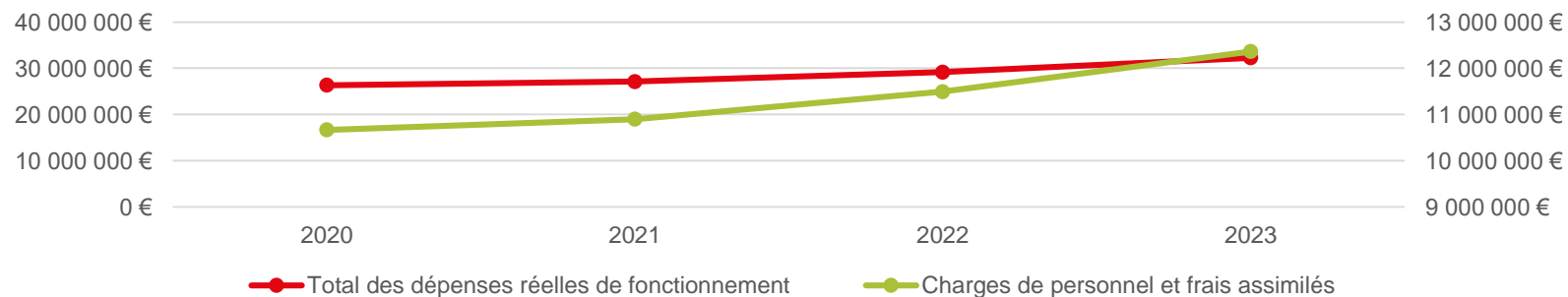
→ des contraintes externes :

- des décisions nationales de hausses du SMIC liées à l'inflation, de revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, revalorisation de la catégorie B, etc. qui voient leurs effets en année pleine en 2023
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avancement de carrière des agents

→ des choix de la CdC :

- finalisation des recrutements prévus en 2022 pour la mise en œuvre des projets politiques du projet de territoire et répondre au mieux aux besoins des habitants
- provision d'une enveloppe pour tendre vers une harmonisation du régime indemnitaire des agents

Evolution de la masse salariale / Dépenses réelles de fonctionnement



Des dépenses de personnel en hausse de 7,5 % pour faire face aux contraintes externes et répondre aux projets politiques

Les principaux postes de dépenses supplémentaires sur les charges de personnel :

Mise en œuvre des mesures nationales : 420 600 €

- Revalorisation SMIC au 1^{er} janvier 2023 + provision pour une 2nde hausse : 60 000 €
- Glissement vieillesse technicité (avancement échelon) : 80 000 €
- Revalorisation point d'indice de 3,5% (1^{er}/07/2022) en année pleine : 500 000 € (soit + 250 000 € pour 2023)
- Indemnité de précarité : 30 600 €

Mise en œuvre des mesures locales : 335 000 €

- Glissement vieillesse technicité (avancement grade) : 30 000 €
- Enveloppe harmonisation régime indemnitaire : 130 000 €
- Mise à disposition d'un chef de projet (compensé en recettes) : 25 000 €
- Recrutements nouveaux : 150 000 € (dont 45 000 € compensés)

Des charges à caractère général en hausse de 22,6 % pour faire face à l'augmentation de l'énergie

Les charges à caractère général progressent de 23 %, soit presque 900 000 € pour plusieurs raisons :

- Contexte de hausse des coûts énergiques
- Inflation sur les dépenses structurelles (carburants, alimentation, fournitures...)

Quelques exemples de coûts supplémentaires :

Electricité : + 400 000 €

Alimentation : + 106 000 €

Combustible : + 40 000 €

Contrats de prestation de service : + 130 000 € (contrat de livraison de repas)

Fournitures d'entretien : + 15 000 €

Entretien de matériel roulant : + 15 000 €

Des subventions qui font l'objet de demandes d'augmentation qui devront être arbitrées

Développement touristique

→ Contribution office de pôle : 475 000 €

Enfance / jeunesse

→ Subvention ALSH Beaufief : 387 000 €

→ Subvention Lokal jeunes : 57 500 €

Politique sociale

→ Mission locale : 103 100 €

→ A chacun son toit : 31 400 €

→ Tremplin 17 : 33 200 €

→ Contribution SIPAR : 21 400 €

Soutien aux associations vie locale

→ A4 : 43 250 €

→ Cinémas : 46 000 €

→ Ecoles de musique : 44 750 €

Les autres dépenses de fonctionnement

Les principales autres charges de gestion courante (hors subventions)

- Contribution Cyclad : 4 951 000 €
- Déficit des budgets annexes : 1 533 300 €
- Contribution CIAS : 413 000 €
- Prise en charge des gratuités Atlantys : 170 000 €
- Indemnités élus : 205 600 €
- Reversement GEMAPI : 500 000 €
- Participation sivos et groupes scolaires : 293 000 € (dont école Sainte Sophie : 75 K€)

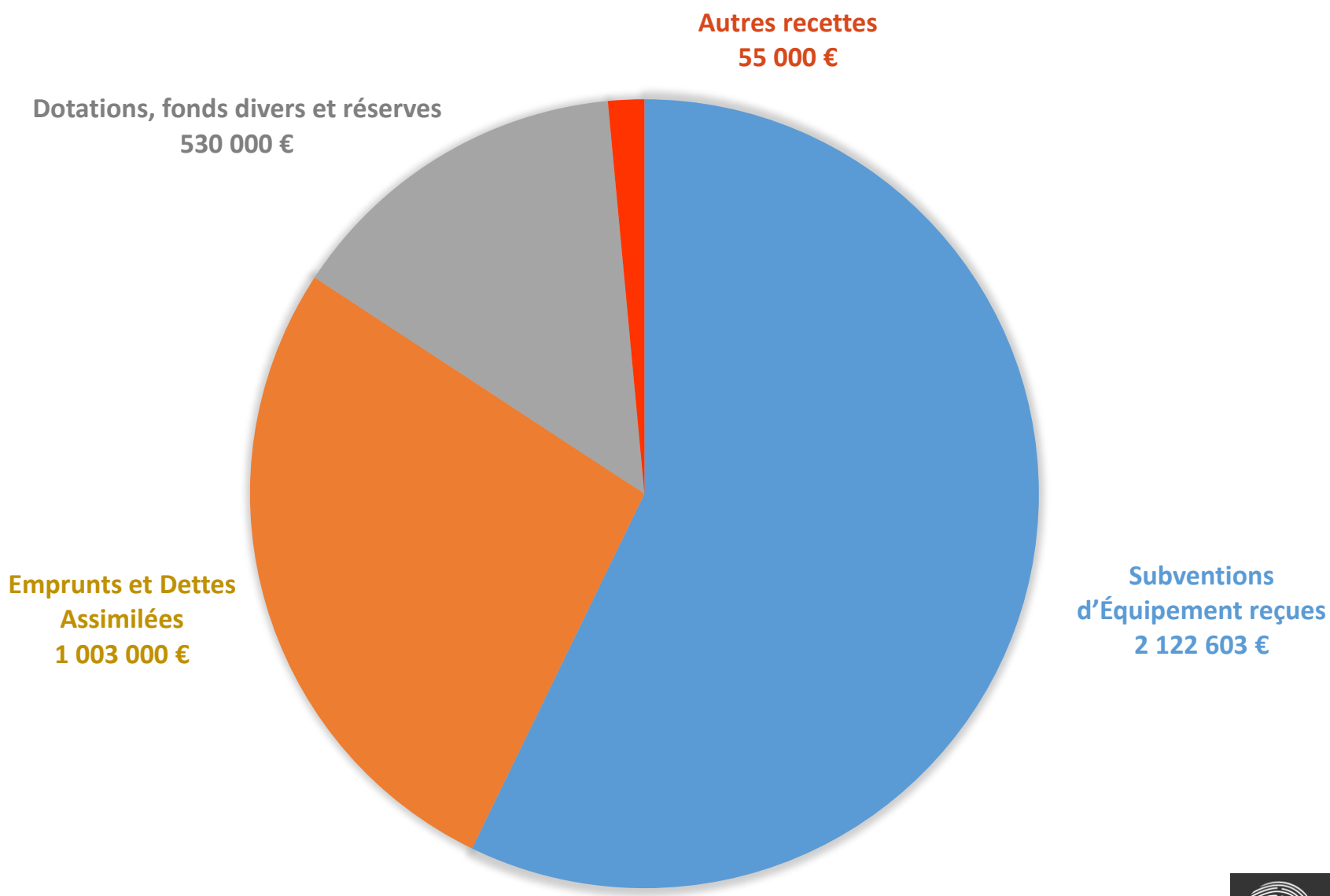
Atténuation de produits

- Reversement de la taxe de séjour : 110 000 €
- Attributions de compensation : 4 210 000 € (avec reversement IFER éolien)
- Reversement FNGIR : 458 000 €

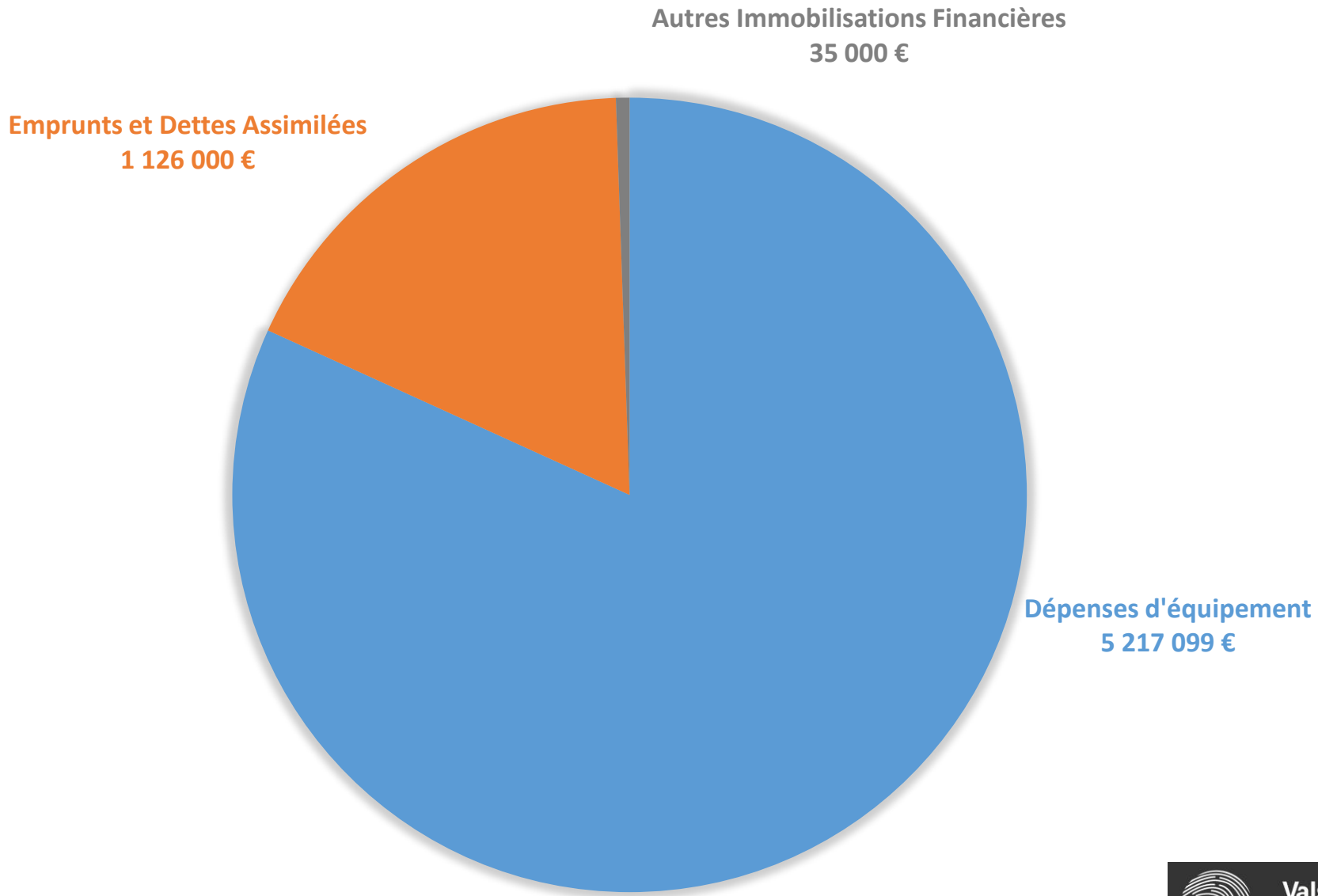
Autres charges

- Charges financières et exceptionnelles : 191 000 €
- Provision pour risques : 527 000 €
- Dépenses imprévues (fonds de roulement) : 2 000 000 €

Des recettes réelles d'investissement de 3,7 M€



**Des dépenses réelles
d'investissement à
hauteur de 6,3 M€**



Les dépenses d'investissement prévues au PPI

Bureau d'informations touristiques de Saint Jean d'Angély

Montant total du projet : 574 800 €

Description : Réhabilitation du BIT de Saint Jean d'Angély

- Projet de réagencement de l'office du tourisme pour répondre aux enjeux de la stratégie enfants/familles et à l'arrivée des curistes
- Scénographie du site sur le thème « Tout un Roman »
- Projet suivi d'une déclinaison scénographique progressive sur les autres sites
- Phase de concours lancée en 2023 pour retenir le maître d'œuvre
- Montant de l'inscription budgétaire 2023 : 20 000 €



Les dépenses
d'investissement
prévues au PPI

Implantation de
Totems touristiques

Montant total du
projet de 186 000 €

Description : Implantation de totems touristiques

- Conception de 12 totems par des artistes
- Supports d'information qui s'inscrivent dans la stratégie d'accueil
- Objectifs : diffusion de l'information touristique en dehors des offices de tourisme
- Utilisation d'un QR Code comme portail qui dirige vers le compagnon de séjour « PAR ICI en Vals de Saintonge » avec information géolocalisée et ciblée
- Fil rouge de thématisation « Tout un Roman »

par ici 



Besoin d'inspiration ?

Composez votre programme, selon vos envies !



En famille



Shopping local



Visiter



Bouger

voir toutes les envies



<https://www.par-ici.destinationvalsdesaintonge.com/>

Les dépenses d'investissement prévues au PPI

Construction d'une légumerie à Aujac

Montant du projet global : 1,4 M€

Description : Construction d'un bâtiment de transformation agro-alimentaire

- Construction d'un bâtiment de 381 m² pour le compte du SIE
- Calendrier :
 - Réception et analyse des offres → 15 avril 2023
 - Démarrage des travaux → juin 2023
 - Réception → juin 2024

Montant des CP 2023 dépenses : 884 000 €



Les dépenses d'investissement prévues au PPI

Les autres investissements

Les autres investissements prévus au PPI

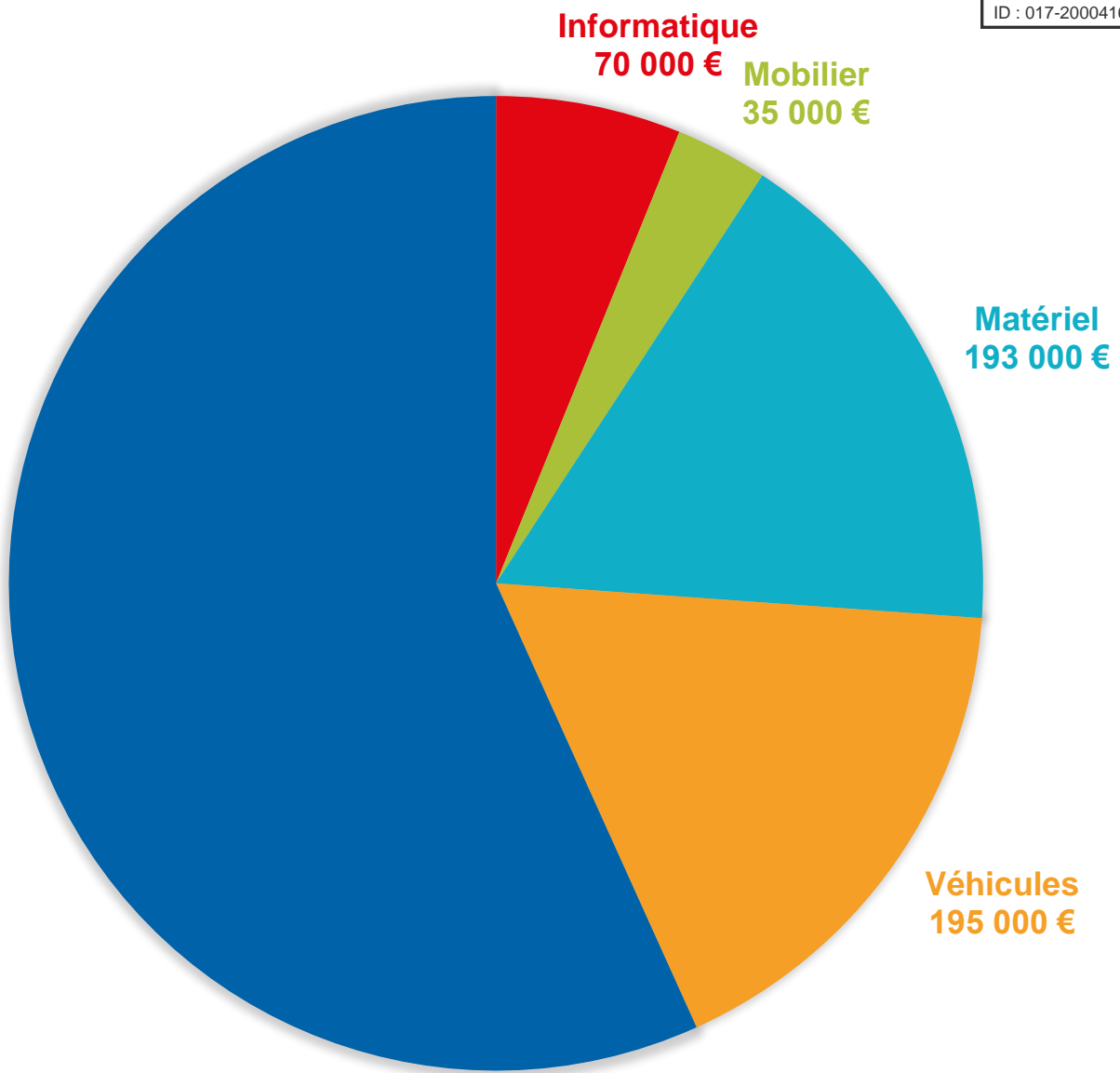
- Maison des services publics (relocalisation mission locale et CIAS) : 500 000 €
 - acquisition du bâtiment
- Schéma de Cohérence Territoriale (études) : 37 500 €
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat : 230 000 €
- Etude réhabilitation de Beaufief : 20 000 €
- Etude projet équipements enfance/ jeunesse / éducation Loulay : 20 000 €
- Finalisation du programme « Cinévals » : 140 000 €
- Réfection de la toiture et des sols du bâtiment des Resto du Coeur : 250 000 €
- Finalisation du programme « Piscine de la Grenouillette »



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 017-200041689-20230403-CC2023_073-DE



Les dépenses d'investissement prévues hors PPI à hauteur de 1,14 M d'€



Des dépenses d'équipement prévues à hauteur de 493 000 €

Nature	Montant AP	CP 2023		CP 2024	CP 2025	CP 2026
		RAR 2022	Crédits 2023			
2183 Informatique services	281 288 €	1 288 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
2183 Informatique écoles			20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
2184 Mobilier	85 072 €	15 072 €	35 000 €	35 000 €		
2188 Matériel technique (petit équipement)	583 983 €	47 983 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
2188 Matériel (cuisine, tondeuse, matériel piscine, vélo...)			100 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
2188 Matériel entretien projet			68 000 €	43 000 €		
2182 Véhicule légers	295 000 €		100 000 €	50 000 €	50 000 €	
2182 Véhicules utilitaires			95 000 €			
Sous-total	1 245 343 €	64 343 €	493 000 €	298 000 €	220 000 €	170 000 €

**Des dépenses de
maintenance
prévues à hauteur de
647 000 €**

Nature des travaux	Crédits ouverts 2023	Observations
Aménagement ludothèque	600 €	Aménagement sanitaire - Lave-main enfant dans la nurserie
Aire d'accueil des gens du voyage	6 000 €	Pose d'un adoucisseur et d'une climatisation pour éviter le dysfonctionnement des électrovannes
Croque soleil climatisation	18 000 €	Installation de climatisation dans les deux salles de vie
Croque soleil baie vitrée	15 000 €	Changement des baies vitrées des 2 salles de vie
Bernay Saint Martin - PAC	165 000 €	Etude + remplacement de la pompe à chaleur sous-calibrée pour le bâtiment
Ecole Aulnay - chaudières	50 000 €	Remplacement des deux chaudières
Ecole Gambetta - huisseries	65 000 €	Remplacement des huisseries du réfectoire (portes et fenêtres)
Ecole Asnières - Toiture	17 000 €	Mise en sécurité de la toiture des sanitaires – Affaissement d'une poutre
Piscine Tonnay-Boutonne	250 000 €	Réfection des résines des bassins + remplacement d'un échangeur (température eau)
Gymnase Saint Savinien	14 000 €	Remplacement des menuiseries de l'étage (mise en sécurité suite accident)
ADMR - réseaux	6 400 €	Séparation des réseaux avec ancien FJT (projet UDAF)
Centre technique	40 000 €	Création de sanitaires supplémentaires
Sous-total Enveloppe Travaux maintenance disponible	647 000 €	

Annexe 1

Les taux d'imposition

La proposition budgétaire 2023 est construite sur la base de taux de fiscalité inchangés.

Taux	2021	2022
Cotisation Foncière des entreprises	25,7 %	25,7 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,6 %	11,6 %
Taxe sur le foncier non bâti	12,1 %	12,1 %
Taxe sur le foncier bâti	2,58 %	2,58 %

Annexe 2

Les effectifs

Au 1^{er} janvier 2023, le nombre total d'agents rémunérés (364), répartis de la façon suivante :

Nombre d'agents	Au 1er janvier 2023
Titulaires	229
Contractuels	135

Nombre d'agents	Au 1er janvier 2023
Catégorie A	28
Catégorie B	26
Catégorie C	310

Evolution des dépenses de personnel :

Budget	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Budget principal	10 565 178 €	10 623 128 €	10 896 455 €	11 492 949 €	12 362 613 €
Evolution en %		0,55 %	2,57 %	5,47%	7,56%

Annexe 3

Les principaux ratios

	2021 - VDS	2022 - VDS	2023 - VDS	Strate*	
Ratio 1	504	535	604	367	Dépenses réelles de fonctionnement / population
Ratio 2	122	123	135	321	Produit des impositions directes / population
Ratio 3	577	585	627	437	Recettes réelles de fonctionnement / population
Ratio 4	63	82	71	89	Dépenses d'équipement brut / population
Ratio 5	158	153	175	264	Encours de la dette / population
Ratio 6	44	45	47	74	Dotation globale de fonctionnement / population
Ratio 7	40,19 %	39,43 %	38,00%	40,3 %	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
Ratio 9	91,2 %	95,12 %	99,76%	89,3 %	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement
Ratio 10	10,94 %	14,06 %	16,19%	20,3 %	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
Ratio 11	30,36 %	26,21 %	27,93%	60,2 %	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

* Ratios des groupements de communes à fiscalité propre 2020 – EPCI 50 000 à 100 000 habitants – Source : les collectivités locales en chiffres 2021 – Direction Générale des Collectivités locales